REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.
Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE
Excusé : Etienne COUIGNOUX
Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD
Date de la convocation : 23 Juin 2025
Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET
Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03-02-C COLLECTIVITES FORESTIERES LIMOUSIN

M le Maire propose d'adhérer à l'Association des Collectivités Forestières Limousin-Périgord. Cette structure rassemble 6.000 collectivités concernées par la valorisation des forêts de leur territoire, avec pour valeur partagée, la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Les structures associatives défendent les intérêts des propriétaires fonciers communaux ainsi que certains principes. La cotisation annuelle est de 130€.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association des Collectivités Forestières Limousin-Périgord au titre de l'année 2025, adhésion de 130€
- **AUTORISE** M le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers en concordance

Pour extrait conforme,
Le 30 juin 2025
Le Maire,

Philippe BRUGERE

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

MAIRIE DE MEYMAC
R.F.
79250

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250701-2025-03-02-C-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025